

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir participé à la lettre-pétition envoyée à notre Président et restons dans l'attente d'un rendez-vous avec le ministère de **M. Djebbari**.

Avec la F.E.E.L., nous avons rencontré le Président du **CESER** (Conseil Économique, Social et Environnemental Régional) ; il s'est montré très positif et confiant vis-à-vis de notre requête.

Nous vous proposons de lui remettre la pétition ci-jointe qui doit recueillir un minimum 4 000 signatures issues de la région Centre-Val-de-Loire.

Le CESER aura en charge d'en étudier la recevabilité, de constituer une équipe pour se saisir de ce dossier qui concerne notre région et de défendre nos intérêts auprès des instances locales et régionales.

La F.E.E.L. sera votre porte-parole et celui de l'ensemble des associations pour défendre notre bien commun. Nous serons auditionnés pour exposer tous les arguments développés depuis plus de 12 ans.

Encore une fois, votre participation est essentielle, n'hésitez pas à relayer un maximum à vos contacts en élargissant à toute la région (Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret). Chaque membre majeur d'une même famille peut signer cette pétition. **SOYEZ NOMBREUX**.

Qu'est-ce que le CESER ? C'est un lieu de dialogue et d'échanges, où s'exprime une solide capacité d'analyse et au-delà des saisines règlementaires, l'assemblée consultative veut anticiper les évolutions économiques et sociale des territoires. Elle revendique un rôle de défricheur sur des sujets de société. Le CESER met sa neutralité, son expertise et sa vision d'avenir au service des décideurs régionaux.

C'est une assemblée constituée de 100 membres, qui rassemble des représentants désignés pour 6 ans, par des entreprises et activités professionnelles non salariées (32 membres), des organisations syndicales de salariés (32 membres), des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région (32 membres) ainsi que des personnalités qualifiées désignées par arrêté préfectoral (4 membres)

SAINT-PREST, le 22 mars 2021

Martine CARRÉ
Présidente

Pour que cette saisine soit prise en charge au plus tôt,

Merci de bien vouloir retourner cette pétition dûment complétée et signée, dès que possible soit :

Par mail à l'adresse suivante : stp.go.environnement@gmail.com

Par courrier à :

SAINT-PREST et GASVILLE / OISÈME ENVIRONNEMENT, 18, les Hauts du Château 28300 SAINT-PREST

PS - (le CESER garantit la confidentialité des données personnelles conformément à la réglementation en vigueur)